

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe****TRIBUNAL DE COMMERCE****05 FEV. 2015****DIVISION MONS**
GreffeRéservé
au
Moniteur
belge***15025798***

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/02/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0429.007.838

Dénomination

(en entier) : **LEMORT DEMENAGEMENTS**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : Place de Jéricho, 53 à 7012 JEMAPPES

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : assistance financière

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2015 ce qui suit:

Il est spécifié que les décisions de la présente Assemblée Générale Extraordinaire annulent et remplacent les décisions prises par l'assemblée Générale Extraordinaire du 3 octobre 2014 et la publication au Moniteur Belge qui s'en est suivie en date du 16/10/2014 sous le numéro 0188886.

Lecture est faite du rapport spécial du gérant rédigé dans le cadre de l'application de l'article 329 du Code des Sociétés

A l'unanimité, l'assemblée approuve le recours à l'assistance financière à la SPRL « JAD IMMO » tel qu'exposé dans le rapport spécial du gérant, à savoir une hypothèque en 1er rang de 148.500,00€ et un mandat hypothécaire de 148.500,00€ à prendre sur les immeubles propriétés de la SPRL « LEMORT DEMENAGEMENTS » en garantie de crédits octroyés à la SPRL « JAD IMMO ».

RAPPORT DU GERANT:

"Rapport rédigé en application de l'art 329 du Code des Sociétés

Le présent rapport a pour objet d'exposer les motifs de l'opération qualifiée d'assistance financière au sens du Code des Sociétés, de l'intérêt qu'elle présente pour la société, les conditions dans lesquelles elle s'effectue, les risques qu'elle comporte pour la liquidité et la solvabilité de la société et le prix auquel le tiers est censé acquérir les parts sociales.

L'opération est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue spécialement pour délibérer de ce point aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les modifications statutaires (article 286 du Code des Sociétés).

Ce rapport est ensuite publié aux Annexes du Moniteur Belge.

a) Intérêt de l'assistance financière pour la société

Monsieur Jordy Descamps, gérant de la société Privée à Responsabilité Limitée « LEMORT DEMENAGEMENTS », expose ce qui suit :

La SPRL « LEMORT DEMENAGEMENTS » est détenue à 100% par la SPRL « JAD IMMO ».

Le recours à l'assistance financière telle que prévue par l'article 329 du Code de Sociétés est envisagé afin de faciliter le recours à un financement bancaire dans le cadre de la société acquéreuse, la SPRL « JAD IMMO » et ce, à des conditions avantageuses.

Il a été opté pour ce schéma financier qui permet également de garder au sein de la SPRL « LEMORT DEMENAGEMENTS » sa structure financière actuelle avec ses liquidités ; ceci afin de garantir le bon fonctionnement du fonds de roulement et faire face à d'éventuels investissements dans le futur.

b) Conditions selon lesquelles l'assistance financière s'effectue

La SPRL « LEMORT DEMENAGEMENTS » octroiera à l'organisme bancaire de la SPRL « JAD IMMO » pressenti pour financer l'opération de rachat de ses 750 parts, les garanties suivantes :

☐ Hypothèque au rang 1 de 148.500 € de l'immeuble situé Place de Jericho 53 à 7012 Jemappes

☐ Mandat hypothécaire de 148.500 € sur ce même immeuble

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

En comptabilité, afin de respecter le prescrit de l'article 329 4°, la SPRL « LEMORT DEMENAGEMENTS » constituera une réserve indisponible d'une somme de 297.000 €. Cette réserve indisponible sera constituée immédiatement au moment de l'octroi des garanties par transfert des réserves disponibles à due concurrence.

c) Risques pour la liquidité et la solvabilité de la société

La SPRL « LEMORT DEMENAGEMENTS » dispose actuellement de trésorerie suffisante afin de réaliser l'opération sans encourir de risque majeur pour la liquidité et la solvabilité de l'entreprise.

Sont annexés au présent rapport les plans financiers établis dans le cadre de cette opération. Ces derniers démontrent la solvabilité actuelle et future des deux entités. (mère et fille)

Est également annexé, le compte de résultat provisoire au 30/09/2014 de la SPRL « LEMORT DEMENAGEMENTS » démontrant une croissance de chiffre d'affaire de plus de 20% par rapport à l'année 2013.

Ces deux arguments ne peuvent que conforter tous les intervenants dans l'opération.

La rémunération de gérance dans la SPRL « LEMORT DEMENAGEMENTS » est définie dans le plan financier et par conséquent ce montant sera respecté afin de ne pas mettre à mal la société fille.

d) Prix d'acquisition, des parts sociales par le tiers et mode de financement

Les 750 parts sociales sont vendues à la SPRL « JAD IMMO » au prix de 700.000 € (sept cent mille euros) payable comme suit :

- 400.000 € crédit bancaire
- 100.000 € crédit de la sowalfin
- 100.000 € apport personnel actionnaire
- 100.000 € crédit vendeur sur 3 ans

e) La conclusion de l'examen de la situation financière de chaque partie

Les situations financières de chacune des parties est suffisante en vue de réaliser l'opération.

Jemappes, le 26 janvier 2015."

Guillaume HAMBYE, notaire.

Sont annexés une copie de l'assemblée et le rapport du gérant